

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 165/2024

Koerich, le 18 septembre 2024

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'article 10 et 12 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'article 6 (demande de modification non-substantielle) de la loi modifiée du 10 juin 1999 est applicable ;

Vu la demande d'autorisation du 30 mai 2024 présentée par la S. A. ORANGE Communications Luxembourg S. A. ;

Vu l'article 16 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 1/24/0260 du 13 septembre 2024 du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité autorisant

la S. A. ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG relative à l'exploitation d'un site radiotechnique Site 586 Windhof EPT sis dans la rue Pierre Flamman n° 1 à Windhof (LUREF : 64827, 79288), arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 19 septembre 2024.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH



Le Secrétaire,

Patrick LECOQ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été portée à la connaissance du public à partir du 19 septembre 2024.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH



Le Secrétaire,

Patrick LECOQ